

délibération :
D_2023_1_5

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois, le mardi 24 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 19 Janvier 2023

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEDIRaison Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine, Monsieur VIGIER Valérien

Objet : Demande de subvention pour la halte couverte

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de halte couverte à Aussac à côté de l'église, il serait opportun de solliciter le Conseil Départemental de la Charente dans le cadre du schéma du bâti. Le maître d'oeuvre a estimé les travaux à 10 100,00 € HT, la subvention de 20% pourrait alors s'établir à environ 2 000,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente dans le cadre de la halte couverte pour l'obtention d'une subvention de 20% de l'estimation au titre du schéma du bâti.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 24/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

